Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260917-DCM2026091709-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 11.09.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 20 heures 00 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Lémuel MONDESIR, Agathe GOUEDARD, Arnaud GOURDEL, Michel BARDIN, Gaëlle CROGUENNEC, Xavier GISSEROT, Anne-Lise MOREL, Mael PIRIOU.
Absente excusée : Isabelle HOARAU.
Absente : Tyfenn BAUBRY.
Pouvoir : Isabelle HOARAU à Lémuel MONDESIR.
Secrétaire de séance : Gaëlle CROGUENNEC.

Délibération n° 2026-09-17/09

Demande de subvention de l'association « Centre Culturel Rance Linon »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2121-29,

Considérant la demande de subvention présentée par l'association **Cercle Culturel Rance-Linon**, dont le siège est situé à Évran,

Considérant que cette association a pour objet de réunir les personnes intéressées par la vie culturelle du pays de Rance, de contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel et de favoriser la culture et les créations contemporaines,

Considérant que l'association mène notamment des recherches et des travaux d'écriture consacrés à l'histoire locale, aux coutumes, aux traditions et aux savoir-faire, et contribue à leur valorisation et à leur diffusion, notamment au travers de publications telles que *Le Chamillard*,

Considérant l'intérêt culturel et patrimonial des actions menées par l'association et leur contribution à la connaissance et à la valorisation du patrimoine local,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'**attribuer une subvention d'un montant de **30,00 € (trente euros)** à l'association **Cercle Culturel Rance-Linon d'Évran** au titre de sa participation aux actions culturelles et patrimoniales menées par l'association.
- **DIT** que cette dépense sera imputée au budget communal, sur les crédits prévus à cet effet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au versement de la subvention.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 05 OCT. 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

La Secrétaire de séance,
Gaëlle CROGUENNEC